



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN  
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU  
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

**N° 2020/108**

**Objet : Economie : Vente d'un terrain à Madame et Monsieur Bruyère sur la ZA  
Condoumines à Fréjeville**

Monsieur le Président présente le projet de Madame et Monsieur Bruyère qui souhaitent implanter un garage automobile sur la ZA Condoumines à Fréjeville.

Madame et Monsieur Bruyère souhaitent faire l'acquisition d'un terrain de 2 400 m<sup>2</sup> le long de la Départementale 112 et attenant à l'entreprise H2O Bois.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de vendre un terrain de 2 400 m<sup>2</sup> à Madame et Monsieur Bruyère, sis, 1 Chemin de la Plaine 81 220 Guitalens-L'Albarède, au prix de 10 € H.T./m<sup>2</sup>, soit un montant de 24 000 € H.T. Ce terrain est à détacher de la parcelle n°101, section ZB.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre un terrain de 2 400 m<sup>2</sup> à Madame et Monsieur Bruyère, sis, 1 Chemin de la Plaine 81 220 Guitalens-L'Albarède, à détacher de la parcelle n°101, section ZB, au prix de 10 € H.T./m<sup>2</sup>, soit un montant de 24 000 € H.T,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,  
Thierry BARDOU